

8506.10-8506.80	<p>Un changement aux sous-positions 8506.10 à 8506.80 de toute autre position; ou</p> <p>Un changement aux sous-positions 8506.10 à 8506.80 de la sous-position 8506.90, qu'il y ait ou non également un changement de toute autre position, à la condition que la teneur en valeur régionale ne soit pas inférieure à 30 % selon la méthode de la valeur transactionnelle.</p>
8506.90	<p>Un changement à la sous-position 8506.90 de toute autre position.</p>
8507.10-8507.80	<p>Un changement aux sous-positions 8507.10 à 8507.80 de toute autre position; ou</p> <p>Un changement aux sous-positions 8507.10 à 8507.80 de la sous-position 8507.90, qu'il y ait ou non également un changement de toute autre position, à la condition que la teneur en valeur régionale ne soit pas inférieure à 35 % selon la méthode de la valeur transactionnelle.</p>
8507.90	<p>Un changement à la sous-position 8507.90 de toute autre position.</p>
8508.11-8508.60	<p>Un changement aux sous-positions 8508.11 à 8508.60 de toute autre position; ou</p> <p>Un changement aux sous-positions 8508.11 à 8508.60 de la sous-position 8508.70, qu'il y ait ou non également un changement de toute autre position, à la condition que la teneur en valeur régionale ne soit pas inférieure à 35 % selon la méthode de la valeur transactionnelle.</p>
8508.70	<p>Un changement à la sous-position 8508.70 de toute autre position.</p>
8509.40-8509.80	<p>Un changement aux sous-positions 8509.40 à 8509.80 de toute autre position; ou</p> <p>Un changement aux sous-positions 8509.40 à 8509.80 de la sous-position 8509.90, qu'il y ait ou non également un changement de toute autre position, à la condition que la teneur en valeur régionale ne soit pas inférieure à 35 % selon la méthode de la valeur transactionnelle.</p>
8509.90	<p>Un changement à la sous-position 8509.90 de toute autre position.</p>
8510.10-8510.30	<p>Un changement aux sous-positions 8510.10 à 8510.30 de toute autre position; ou</p>